

## 86.—Opérations des compagnies d'assurance-vie, à charte fédérale et à charte provinciale, au Canada, en 1923.

Opérations accomplies par—	Assurances nouvellement émises.	En vigueur au 31 déc. net.	Primes encaissées, net.	Pertes payées, net.
	\$	\$	\$	\$
1. Compagnies à charte fédérale—				
(a) Assurance-vie.....	631,024,909	3,433,489,876	118,255,408	29,288,415
(b) Mutualités.....	16,941,886	188,236,069	3,980,890	3,561,531
<b>Total.....</b>	<b>647,966,795</b>	<b>3,621,725,945</b>	<b>122,236,298</b>	<b>32,849,946</b>
2. Compagnies à charte provinciale—				
(a) Dans les provinces où elles ont été incorporées—				
(i) Assurance-vie.....	11,880,643	26,803,852	511,497	56,117
(ii) Mutualités.....	3,911,404	94,400,199	1,899,650	1,921,069
(b) Dans les autres provinces—				
(i) Assurance-vie.....	4,106,928	12,687,346	250,865	29,208
(ii) Mutualités.....	2,072,679	55,769,967	688,867	640,537
Total, compagnies à charte provinciale.....	<b>21,971,654</b>	<b>189,661,364</b>	<b>3,350,879</b>	<b>2,646,931</b>
<b>Grand total.....</b>	<b>669,938,449</b>	<b>3,811,387,309</b>	<b>125,587,177</b>	<b>35,496,877</b>

## 3.—Assurances diverses.

L'assurance sur les risques autres que vie ou incendie n'a pas cessé d'accroître son chiffre d'affaires depuis 1875. Il ressort du rapport du Surintendant des Assurances pour l'année 1880, qu'il existait alors cinq compagnies d'assurance contre les accidents, trois fournissant les cautionnements, une contre le bris de glaces et enfin une autre contre l'explosion des chaudières à vapeur. On trouve dans le rapport de ce fonctionnaire pour l'année 1923 que le champ de ces assurances s'est considérablement élargi, puisqu'il s'étend actuellement aux accidents, à la maladie, aux automobiles, cambriolages, explosions, faux, cautionnements, grêle, transit intérieur, responsabilité des patrons, aviation, bris de glaces, fuites de réservoirs, explosions de chaudières, titres de propriété, cyclones, mortalité du bétail, etc. Au lieu des dix compagnies de 1880, on en compte aujourd'hui 147, dont 34 sont canadiennes et 113 britanniques ou étrangères.

**Assurance contre les accidents.**—Le premier permis de cette nature fut accordé à the Travellers Co., de Hartford, Conn., en 1868, et le premier permis donné à une compagnie canadienne fut attribué à the Accident Insurance Co. of Canada, laquelle fut créée en 1872 et commença ses opérations en 1874. De nombreuses polices d'assurance contre les accidents ont été émises par des compagnies d'assurance sur la vie.

**Assurance des automobiles.**—C'est maintenant l'une des branches les plus importantes entre toutes les assurances diverses. Les primes encaissées, qui étaient de \$80,446 en 1910, passèrent à \$573,604 en 1915 et à \$6,461,078 en 1923; pendant ces treize années le nombre des compagnies est monté de 7 à 92.

**Assurance contre le bris des glaces.**—La première compagnie ayant abordé ce genre d'affaires au Canada fut the Metropolitan Plate Glass Insurance Co., ayant son siège aux Etats-Unis; elle cessa ses opérations au Canada en 1882. Les 39 compagnies opérant au Canada en 1923 ont reçu en primes une somme de \$661,947 et payé des réclamations s'élevant à \$232,782.